

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
20 novembre 2012  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est**  
**occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-septième année**

**Lettres identiques datées du 19 novembre 2012, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Alors que le Conseil de sécurité demeure paralysé, incapable de parler d'une seule voix ou d'agir d'un seul mouvement, la crise continue de faire rage dans le territoire palestinien occupé. Avec une impunité effrénée, Israël, Puissance occupante, intensifie les attaques militaires contre la bande de Gaza, tuant, blessant et mutilant des civils palestiniens, nourrissons, enfants, femmes, hommes et personnes âgées. Le nombre de morts palestiniens ne cesse de croître. Au moins 102 Palestiniens ont été tués par les forces occupantes israéliennes et plus de 850 personnes, dont des centaines d'enfants, ont été blessées dans cette dernière campagne militaire.

Les avions de combat israéliens continuent de prendre volontairement pour cible des zones civiles densément peuplées à Gaza; plus de 1 300 tirs de missiles auraient été effectués au cours de la semaine écoulée, en sus du pilonnage d'artillerie des zones civiles, notamment de plusieurs camps de réfugiés. Des crimes de guerre sont commis en plein jour par la Puissance occupante contre la population civile palestinienne. La quatrième Convention de Genève dispose, à son article 147, que les infractions graves sont celles qui comportent [...] l'homicide intentionnel et les traitements inhumains commis contre des personnes protégées, le fait de causer intentionnellement de grandes souffrances ou de porter des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé des personnes protégées, et la destruction de biens exécutée sur une grande échelle et de façon arbitraire, tous des actes qu'Israël est en train de perpétrer. Il s'agit de crimes de guerre et de terrorisme d'État.



Des enfants innocents sont tués chez eux et dans la rue et des maisons abritant des familles entières sont détruites avec leurs habitants. Les enfants dont le nom suit sont au nombre de ceux qui ont été tués par Israël au cours des dernières 48 heures :

Tamer Salameh Abu Esei'fan, 3 ans	Tasneem Zuheir Al-Nahhal, 9 ans
Joumana Salameh Abu Esei'fan, 1 an	Mohammed Eyad Abu Zour, 5 ans
Eyad Abu Khusa, 18 mois	Rama Al-Shandi, 1 an
Mo'men Suheil Hamada, 15 ans (tué avec son père, Suheil Hamada)	
Hussein Jalal Nasser, 8 ans (tué avec son père, Jalal Nasser)	

De plus, 11 membres d'une même famille, les Al-Dalou, ont été tués chez eux au cours d'une attaque aérienne lancée par Israël sur le quartier Al-Nasr à Gaza. À l'heure qu'il est, un enfant de cette famille est encore enfoui sous les décombres. Les victimes sont les suivantes :

Ibrahim Mohammed Al-Dalou, 1 an	Samah Al-Dalou, 25 ans
Jamal Mohammed Al-Dalou, 7 ans	Mohammed Jamal Al-Dalou
Sarah Mohammed Al-Dalou, 7 ans	Tahani Al-Dalou, 46 ans
Yousef Mohammed Al-Dalou, 10 ans	Sulafa Al-Dalou, 50 ans
Ranin Mohammed Al-Dalou, 5 ans	Abdullah Al-Mzanner, 23 ans
Amina Matar Al-Mzanner, 83 ans	

Nous demandons à la communauté internationale : quel crime ces nourrissons et ces enfants ont-ils commis? Quels crimes ont été commis par les parents, dont beaucoup sont morts en tentant désespérément de protéger leurs enfants? Pourquoi ont-ils été pris pour cible par Israël, Puissance occupante? Ils n'ont commis aucun crime. Ces innocents et leur famille ont vécu toute leur vie sous l'occupation militaire illégitime et le cruel blocus d'Israël, sans jamais connaître un moment de sécurité, de paix ou de dignité sous l'oppression d'Israël.

En ce moment même, Israël poursuit ses attaques aériennes; aujourd'hui des attaques ont été lancées contre le quartier Al-Zeitoun de Gaza, faisant trois nouveaux morts, dont Ahed Al-Qattaty, 38 ans, qui laisse derrière lui une femme enceinte, cinq petites filles et un fils, et tuant un petit garçon de 2 ans. Les journalistes sont eux aussi pris directement pour cible. La panique et les traumatismes se propagent chez la population civile palestinienne, privée de la protection à laquelle elle a droit en vertu du droit international humanitaire, alors qu'Israël sème encore une fois la mort, la destruction et la terreur à Gaza.

Les représailles d'Israël contre la population palestinienne se déroulent aussi en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, où les forces occupantes continuent de faire un usage excessif de la force contre des civils, faisant des morts et des blessés et déstabilisant encore plus la situation. La force a été utilisée contre des manifestants non violents en Cisjordanie qui exprimaient leur solidarité avec leurs frères à Gaza assiégée. Parmi les victimes de la brutalité d'Israël figurent : Najeeb Ahmed Najeeb, nourrisson de 20 mois, mort des brûlures dues au gaz lacrymogène lancé au poste de contrôle de Qaladiya près de Ramallah, et Rashad Al-Tamimi, mort des coups subis hier lors d'une manifestation à Nabi Saleh près de Ramallah.

Par ailleurs, des informations font état de l'utilisation de balles réelles par les forces occupantes contre les manifestants palestiniens à Al-Khalil.

La communauté internationale ne peut pas rester inactive pendant que la crise continue de s'aggraver, en particulier dans la bande de Gaza, et que des civils continuent de mourir. Il faut exiger qu'Israël, la Puissance occupante, mette immédiatement fin à cette campagne militaire contre le peuple palestinien. Le Conseil de sécurité doit s'acquitter de ses fonctions au titre de la Charte car cette crise peut avoir une incidence sur la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons qu'il importe que vous-même lanciez un appel, au nom de l'Organisation des Nations Unies, pour la protection de la vie des civils, que vous vous rendiez dans la région, et qu'une action soit engagée par d'autres parties concernées, en particulier l'Égypte, pour mettre un terme à la violence et aux souffrances.

La présente lettre fait suite aux 441 lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 17 novembre 2012 (A/ES-10/569-S/2012/852) rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ces crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits de l'homme du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Riyad **Mansour**